

## Mentions légales et réglementaires relatives à AURIS COURTAGE

**Forme juridique** : Société à Responsabilité Limitée.

**Capital** : 10 000 euros.

**Numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris** : 481 483 121.

**Siège social** : 153 boulevard Haussmann, 75008 Paris.

**Numéro d'immatriculation à l'ORIAS** : 07 004 601 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))

**Pour toute procédure de recours et réclamation**

▪ **Service de réclamation d'Auris Courtage :**

*Responsable du dispositif de traitement des réclamations* : Nicolas WALTHER

*Tél* : 01 42 25 83 42 - *Mail* : n.walther@auris-courtage.fr

*Délais de traitement des réclamations* : AURIS COURTAGE s'engage à accuser réception de toute réclamation qui lui serait transmise dans un délai de dix jours ouvrables à compter de sa réception. En tout état de cause, le délai de réponse à une réclamation ne peut excéder deux mois à compter de sa date de réception par AURIS COURTAGE.

▪ **ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution**

61 rue Taitbout - 75436 PARIS CEDEX 09 - Tél : 01 55 50 41 41

### **AVERTISSEMENTS**

Les informations relatives à AURIS COURTAGE, disponibles sur le site <http://www.aurisgestion.com>, sont exclusivement fournies à des fins d'information et ne constituent ni un conseil, ni une recommandation, ni une offre, ni une sollicitation de souscription d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de réalisation de toute autre opération.

Préalablement à toute décision relative à la souscription d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, chaque personne est invitée à en lire attentivement les Conditions Générales et Particulières et à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux ou financiers afin de s'assurer de l'adéquation de ce contrat à sa situation personnelle, patrimoniale et fiscale ainsi qu'à ses objectifs d'investissement.

La valeur des unités de compte reflète la valeur des instruments financiers sous-jacents ; elle est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers. A cet effet, il est rappelé que les performances passées ne préjugent pas des performances futures, ne sont pas constantes dans le temps et qu'elles ne constituent, en aucun cas, une garantie future de performance ou de capital.